

## La cabane de gardian.

La Mairie des Saintes Maries de la Mer vient d'entreprendre une procédure pour le rachat d'une cabane de gardian, située à l'entrée ouest du village, dans le but de la démolir afin d'installer, à la place, des bancs publics et des arbres. Avant que les bulldozers municipaux n'entrent en action pour détruire, encore un peu plus, l'identité camarguaise et la mémoire de notre village, nous vous proposons d'esquisser un bref rappel historique et culturel tout en apportant notre éclairage sur les intentions réelles de la municipalité. Il est bien évident que notre association mettra tout en œuvre pour empêcher la réalisation de ce projet destructeur, onéreux et inutile.

### Cabanes de Camargue <sup>(1)</sup>

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la cabane constituait le principal habitat des camarguais de condition modeste. Qu'ils soient pêcheurs, gardians, ouvriers des salins et de l'agriculture, vanniers ou bergers, les habitants du Delta du Rhône, pays au sol sans pierre, utilisèrent les matériaux essentiellement végétaux trouvés sur place pour construire, à peu de frais, leurs demeures. Dans la Camargue préindustrielle, le roseau des marais est utilisé pour la réalisation des murs et de la toiture des cabanes. Correctement posé, il constitue un excellent isolant.



Van Gogh : cabanes aux Saintes Maries de la Mer

Si la cabane est parfaitement adaptée à la nature limoneuse du sol camarguais, elle l'est également aux conditions climatiques du lieu qui se caractérisent notamment par des pluies rares mais très violentes, un fort ensoleillement et des vents puissants. Son abside arrondie tournée au nord offre une résistance minimale au mistral dont la vitesse peut dépasser les 100 km/h. La toiture est composée de deux versants fortement inclinés pour permettre la bonne stabilité des roseaux et assurer un écoulement correct des eaux de pluie. Les ouvertures, qui parfois se limitent à la porte, sont étroites alors que les murs et une partie de la toiture sont recouverts d'un enduit blanc pour protéger la cabane du soleil.

<sup>(1)</sup> A partir d'un texte écrit par Evelyne Duret publié sur le site « patrimoine de la ville d'Arles » [www.patrimoine.ville-arles.fr](http://www.patrimoine.ville-arles.fr)

## La cabane aux murs de roseaux.



La cabane, qui ne comporte aucune fondation, est construite sur un sol de terre battue. Les murs latéraux sont constitués par des piquets verticaux auxquels sont clouées des tiges souples de saules (*coundorso*), permettant d'épouser la forme arrondie de l'arrière de la cabane. Sur cette armature, les roseaux sont cousus par petites gerbes de 10 cm de diamètre (*manons*), au moyen d'un fil végétal ou métallique. Les murs sont le plus souvent recouverts d'un enduit de mortier à base de chaux (*cacho-faio*). Le mur pignon et un poteau situé à l'arrière de la cabane supportent la poutre faîtière (*arrenié-mestre*).

La travette, située au fond, dans l'axe de l'abside, traverse la couverture. Son extrémité peut être recouverte d'une corne de taureau ou barrée transversalement d'une pièce de bois pour former une croix en guise de symbole de protection. Par grand vent, on y noue une corde que l'on fixe à une pierre fichée dans le sol de façon à amarrer la cabane.

## La cabane mythifiée.

A partir du XX<sup>e</sup> siècle, les camarguais peuvent se procurer des matériaux de construction plus résistants pour un coût abordable. Peu à peu, la tuile mécanique, les briques et le ciment remplacent le roseaux fragile et inflammable. La tuile ne permettant pas aisément de couvrir des formes arrondies, l'abside disparaît et l'orientation n'est plus aussi strictement déterminée par la direction du mistral.

Alors que la cabane paraît irrémédiablement condamnée, le mouvement de la *Natioun Gardiano* créé en 1904, qui vise à maintenir les spécificités locales, les traditions, la langue provençale et à propager la doctrine félibréenne, dessine, sous l'impulsion du Marquis de Baroncelli, l'image mythifiée d'une Camargue sauvage et pittoresque. La cabane y trouve naturellement toute sa place aux côtés des paysages vierges, des flamants roses, des taureaux, des chevaux et des gardians. Ce phénomène, qui remet à l'honneur la cabane laisse dans l'ombre ses habitants ancestraux et devient la « cabane de gardian ». Ainsi, la chaumière camarguaise devenue cabane de gardian représente désormais un des symboles les plus forts de la Camargue.



Au tout début des années cinquante, alors que le village des Saintes Maries de la Mer est en pleine reconstruction, le Sénateur Maire Roger Delagnes, conscient du risque de voir disparaître le caractère traditionnel du village, décide de créer, à l'entrée ouest du village, une zone réservée à la seule construction de cabanes camarguaises. Ainsi, entre la mer et l'étang des Launes, la présence de ces cabanes contribue à mieux intégrer le village dans le paysage qui l'entoure tout en soulignant son identité camarguaise qui tend malheureusement à disparaître.

## Du mobilier urbain en guise de mémoire.

Aujourd'hui, les autorités municipales s'apprêtent, sans le moindre état d'âme, à détruire un objet de mémoire et de tradition. N'est-il pas navrant de constater, alors qu'en 1950 malgré l'urgence de la reconstruction les édiles avaient su exercer leur devoir de mémoire, qu'aujourd'hui, dans une Camargue prétendument vouée à l'excellence environnementale et patrimoniale, l'on entreprenne la démolition d'un symbole de notre conscience camarguaise.



*La cabane de gardian qui doit être démolie a été construite en 1951 par des artisans cabaniers*

Autres temps, autres soucis et autres moeurs. La commune des Saintes projette de détruire une des premières cabanes camarguaises, construite en 1951, pour aménager « *un lieu de mémoire avec des bancs, des arbres et des panneaux expliquant l'histoire, la faune et la flore de Camargue* ». Selon le premier magistrat de la commune, le motif de la destruction de la cabane tiendrait au fait que : « *la Croix de Camargue n'est pas visible de la route* » .



*Sur cet extrait d'une carte postale datant du début des années 50, on aperçoit la cabane qui va être détruite derrière le Pont du Mort.*



*Le même endroit aujourd'hui. Plutôt que de détruire la cabane, ne vaudrait-il pas mieux restaurer le pont et entretenir la végétation ?*

## La cabane est tombée sur le cheval.

Pour autant que nous puissions comprendre l'intention, il s'agirait finalement de permettre aux automobilistes de visiter ce lieu de mémoire et de découverte depuis la route. Faut-il préciser que la cabane dont il est question fait partie intégrante dudit lieu de mémoire ? En somme, le Maire des Saintes envisagerait de détruire un lieu de mémoire pour le rendre plus visible ! C'est un peu comme si les égyptiens, au titre du devoir de mémoire, détruisaient les pyramides au motif qu'elle cachent la vue sur le désert.

Comble de l'ironie, cet endroit est baptisé « Crin-Blanc » avec toute la symbolique que représente la cabane de gardian dans le récit de Denys Colomb de Daunant immortalisé par le film d'Albert Lamorisse. Le fougueux cheval, dont une statue, un peu ridicule, semble régler la circulation au carrefour de la Place Mireille, ne doit pas regretter de s'être enfui dans l'infini de la mer.



*Cette photo prise depuis la route montre bien que la cabane ne gêne pas la vue sur la Croix de Camargue*

## Stationnez, il n'y a plus rien à voir !

S'agissant de mémoire, il n'est pas inutile de rappeler le contexte afin d'éclairer la véritable intention qui se cache derrière un prétexte aussi ridicule. En effet, le projet de la municipalité vise, en réalité, à construire à proximité de l'endroit où se trouve la cabane, un méga parking et/ou une aire de grand rassemblement, à même l'étang des Launes, en détruisant au passage un des lieux et un des paysages les plus emblématiques des Saintes et de la Camargue. Comment le Maire des Saintes peut-il affirmer que « l'objectif n'est pas de construire un parking », alors que le futur PLU de la commune prévoit précisément de construire à proximité de cet endroit une aire de stationnement

capable d'accueillir 984 emplacements de caravanes et/ou 1026 places de voitures et 41 places de cars. De fait, la partie de l'étang des Launes qui jouxte les cabanes de gardian serait classée « AULA » ce qui permettrait de réaliser sur ce site fragile et protégé, des constructions afférentes à une aire de grand rassemblement et à un parking. Que restera-t-il alors du lieu de mémoire ainsi que de la faune et de la flore hormis le panneau municipal ?



## Un « joli projet ».

Si l'on ajoute au méga parking le projet d'extension du port, de l'ordre de 500 anneaux, dont on peut supposer qu'il se situerait dans le prolongement de l'actuel Port Gardian, comment pourrait-on croire un seul instant que l'aménagement du Pont du Mort serait motivé par le seul souci de créer un lieu de mémoire et de contemplation de la nature. Il est clair que l'objectif réel vise à réaliser le futur rond point de « Crin-Blanc » avec une bretelle routière qui rejoindra le méga parking en longeant ce qu'il restera des cabanes camarguaises. Ainsi, les automobilistes pourront passer sur le lieu de mémoire, mais il n'y aura plus rien à voir. Du reste, il n'est pas improbable que le même type d'opération soit envisagé à partir de la route d'Arles, au travers de l'étang des Petites Launes, pour permettre aux automobilistes de rejoindre le méga parking du côté opposé. Ainsi, au nom de la mémoire, du patrimoine, de la faune et de la flore on aura remplacé la nature par le bitume. « *Joli projet !* » pour reprendre l'expression du Maire.



*Il y a suffisamment de place autour de la Croix de Camargue pour aménager un espace dédié à la mémoire et à l'observation de la nature sans qu'il soit nécessaire de détruire la cabane de gardian.*

## Aménagement du bord de mer.

Le Maire des Saintes, en démentant formellement la rumeur selon laquelle l'objectif de la commune serait la construction d'un parking, justifie ainsi sa démarche : « *si nous souhaitons récupérer le terrain, c'est dans le cadre de la quatrième tranche d'aménagement du bord de mer* ». Voilà qui n'est pas fait pour nous rassurer. En effet, il suffit de voir le « terminal » de la troisième tranche aménagé en aire de stationnement destinée aux camping-cars, pour imaginer ce à quoi nous devons nous attendre pour la quatrième tranche. Pauvres cabanes camarguaises, si seulement elles avaient des roues et un moteur diesel, elles auraient certainement droit à la vénération municipale.



*On ne peut pas dire que la municipalité saintoise ait mis à profit la réalisation de la troisième tranche de l'aménagement du bord de mer pour aménager un lieu de mémoire et d'observation de la faune et de la flore camarguaise. Qu'en sera-t-il de la quatrième tranche ?*

Les travaux d'aménagement du bord de mer étant principalement financés par l'Etat, la Région et le Département, nous allons solliciter ces différents organismes publics afin de connaître leur position au regard du projet de destruction de la cabane du Pont du Mort. En ces temps de crise financière et de raréfaction de l'argent public, le citoyen contribuable a bien le droit de savoir à quoi sert l'argent qu'il verse au titre de l'impôt. Bien que nous ne disposions d'aucun d'élément officiel relatif au coût de cette opération, nous pouvons estimer que le budget engagé pour le rachat de la cabane, sa démolition et l'aménagement du lieu devrait s'élever, au minimum, à 150000 euros. Et tout ça pour quelques bancs publics.



*Aujourd'hui, ce qu'il y a de plus indigne au regard du devoir de mémoire n'est-il l'état pitoyable dans lequel se trouvent les panneaux relatant l'histoire des cabanes de gardian et le sens de la Croix de Camargue? Pourtant, leur remise en état ne coûterait pas bien cher. Par la même occasion il serait bon de rectifier la date de la mort de Hermann Paul qui est 1940 et non 1950 comme cela est indiqué sur le panneau actuel.*